



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

Commune de CONDAMINE (39162)

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Sorne et du Savignard)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Sorne prend sa source à Vernantois dans les formations calcaires karstiques du plateau jurassien, et traverse la région de Lons-le-Saunier sur une longueur de 12 km avant de se jeter dans la Vallière à Frébuans. Ses principaux affluents sont le bief Grougneau et le Savignard.

La rivière est d'abord un torrent encaissé, avec une sinuosité importante à partir du golf de Vernantois. A l'aval de Macornay, le lit s'élargit avec de nombreuses dérivations. Enfin, la pente s'adoucit à Chilly-le-Vignoble et la vallée constitue alors une plaine inondable jusqu'à la confluence avec la Vallière.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Sorne a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé, mais seule celle d'octobre 1999 comporte des indications précises sur son étendue. Les crues peuvent aussi bien survenir en hiver suite à plusieurs épisodes pluvieux qui saturent les sols que le reste de l'année lorsqu'elles sont provoquées par de violents orages sur le relief du premier plateau jurassien ; on peut citer la forte crue de juin 1963 qui rentre dans cette catégorie. La montée des eaux et la décrue sont alors brutales, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides ».

La plus forte crue connue de la Sorne est donc celle de 1999. Les études préalables au plan de prévention des risques ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue du type centennal sont au-dessus des plus hautes eaux connus. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur l'ensemble de la vallée.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable de la crue centennale sont définis comme suit :

1. aléa modéré : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant modéré (inférieure à 0.50 m/s)
2. aléa fort : hauteur supérieure à 0.50 m ou vitesse forte (plus de 0.50 m/s)

Le paramètre « vitesse de montée des eaux », caractéristique des crues rapides, a été pris en compte en abaissant le seuil de hauteur de submersion entre aléa modéré et aléa fort pris habituellement égal à 1 mètre.

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas de la Sorne et du Savignard.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (1 planche)

Le PPRi de la Sorne et du Savignard a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 avril 2008 ; il est consultable en mairie, en préfecture du Jura, à la DDEA du Jura, ainsi que sur les sites internet de la préfecture et de la DDEA du Jura : www.jura.pref.gouv.fr et www.jura.equipement-agriculture.gouv.fr.